



CLEVELAND

Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR
DU **RÈGLEMENT NUMÉRO 609 –
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE
DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
245 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE
RÉFECTION DES PONCEAUX SUR LES
CHEMINS HEALY ET BROWN.**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

**Le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 5
juin 2024, le RÈGLEMENT NUMÉRO 609 intitulé :**

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 245 000 \$ POUR
LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES PONCEAUX SUR LES CHEMINS HEALY ET
BROWN.

Le Règlement numéro 609 est disponible au bureau de la municipalité situé au 292, chemin
de la Rivière, à Cleveland, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée
moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Canton de Cleveland, ce 6 juin 2024.

Martin Lessard
Directeur général/greffier-trésorier
Municipalité du Canton de Cleveland